

AFFAIRE N° 5

REGULARISATION de la SUBVENTION MINISTERIELLE de 976.400 Frs  
au budget de la Commune pour l'exercice 1952

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Mars 1953

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 3496 du 31 Décembre 1952, la Trésorerie Générale du Département a versé au Budget de la Commune la somme de 976.400 Frs représentant le solde de la subvention du Ministère de l'Education Nationale pour l'achèvement de l'Ecole Joinville.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale, l'inscription de cette somme au budget de 1952, savoir:

en recette au chapitre XIII, art. 2 .....	976.400 Frs
en dépense au chapitre XXIV, art. 9 .....	976.400 Frs

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 27 mars 1953  
P. le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarini*

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé  
S. Denis le 1.9.1953  
P. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit*